12 SCoT du Val de Rosselle

CHIFFRES CLÉS

- **4** EPCI
- **47** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **179 277** habitants en 2013
- **51 509** emplois en 2013
- **370** km²
- **91** km² urbanisés

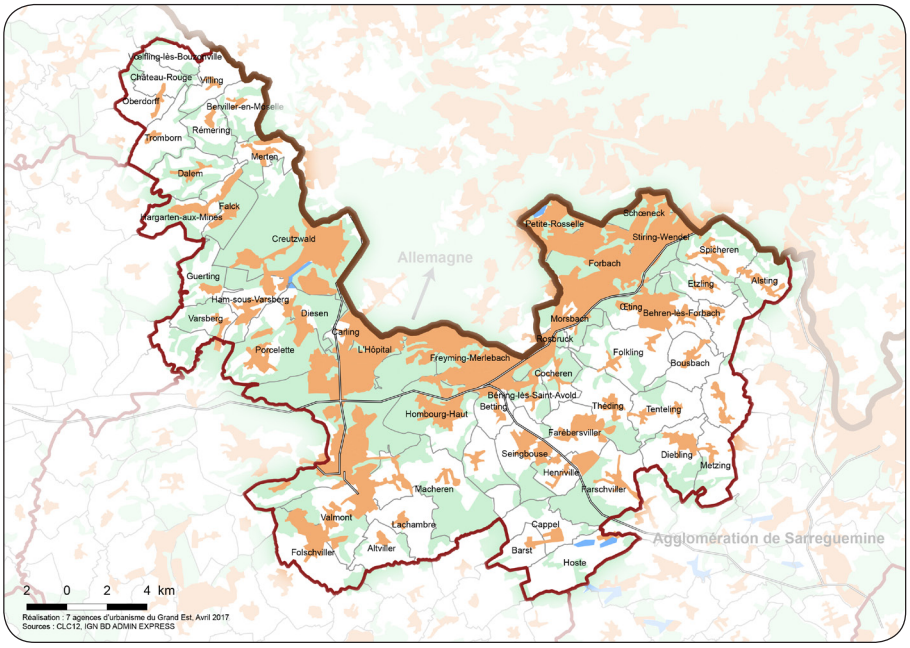

PRÉALABLES

Les changements successifs de périmètre ont retardé les travaux de révision du SCoT. Le PADD a été débattu mais avec certaines communes qui ne font plus partie du SCoT et sans certaines communes qui en font aujourd'hui partie. Il devra vraisemblablement être à nouveau débattu. Par conséquent, le présent document reprend les écrits du SCoT en cours de validité mais les pondère en fonction des priorités du projet de SCoT. Les objectifs du SCoT actuel et du projet de SCoT ne sont pas incompatibles. L'intégration des éléments portés par le projet de SCoT doit bien sûr être lue sous réserve que ce projet soit approuvé par la nouvelle assemblée et en tenant compte des évolutions induites par le temps qui passe.
D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure :** SCoT SRU approuvé le 05/03/2012. Révision en cours, prescrite le 20/03/2013, non arrêtée à ce jour.
- **Étapes de la vie du SCoT :** 1ère approbation : 05/03/2012 / Mise en révision : 25/04/2013
  Modifications du périmètre : intégration de la CC La Houve (18/09/2015) retrait de la CC La Houve (01/01/2017), Intégration de la CC Centre Mosellan 01/01/2017. Une nouvelle prescrition est prévue en 2017 afin d'intégrer de nouveaux EPCI.
  Le schéma révisé comprendra 78 communes et 4 EPCI (185 604 habitants).
- **Structure porteuse :** Syndicat mixte du Val de Rosselle
  Périmètre arrêté le 20/07/2004 / Date de création du syndicat mixte : juillet 2004
  Délibération de prescription : octobre 2008 / Date de prise en charge du SCoT : 2009
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**
  Un directeur administratif et technique, un responsable des ressources humaines et comptabilité, un urbaniste. Total: 1,5 ETP
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**
  Mise en place d'un SIG, problématiques soulevées par la révision (changements de périmètres successifs)
- **Période de validité de la prospective SCoT :** 2012-2017

ARMATURE URBAINE

> Ce que dit le PADD

- Non renseigné

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Les quatre villes centres (Forbach, Freyming-Merlebach, Saint Avold et Creutzwald) constituent l'armature urbaine principale du Val de Rosselle. Renforcer l'attractivité de ces 4 villes centres est un gage de qualité de vie et un facteur de développement pour l'ensemble du Val de Rosselle au sein de la Sarreville. Au sein de ces 4 villes centres, Freyming Merlebach a un statut légèrement à part puisqu'il est prévu d'y faire émerger un pôle urbain central, de services et d'équipements à l'échelle transfrontalière et régionale*

- *Le territoire est ensuite maillé de 12 pôles intermédiaires d'équipements et de services. Ceux-ci sont à renforcer et organiser pour garantir une diversité et une pérennité de commerces, services, équipements et desserte TC, à proximité et à destination des populations des villages environnants*

CARTE 4 : Organiser un réseau de villes et de villages solidaires, avec des services et des équipements de qualité

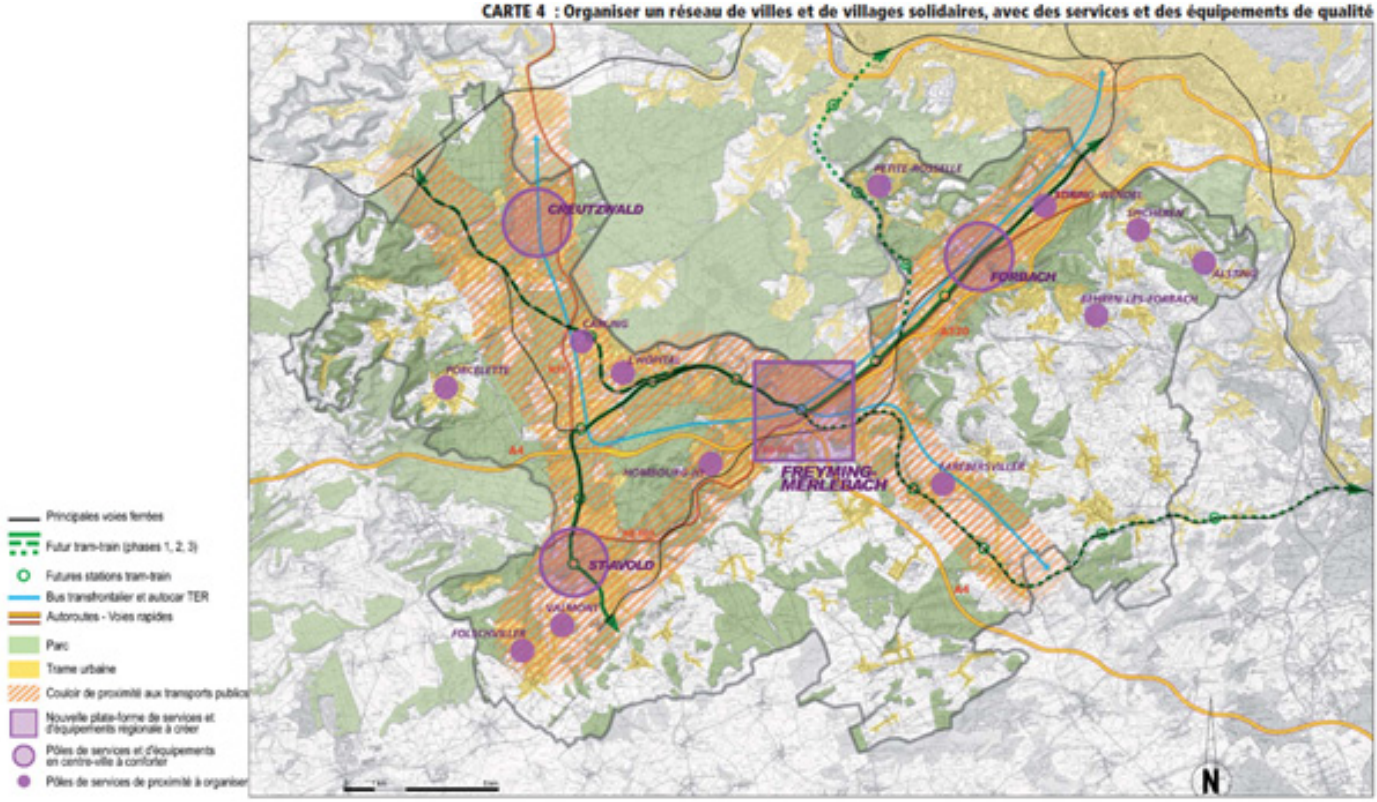

DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Maîtriser le déclin démographique, estimé par l'INSEE à **20 000 habitants (2012-2020)**
- Créer une nouvelle attractivité basée sur la qualité de vie pour maintenir sur place les ménages et les jeunes et pour attirer de nouveaux résidents

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le SCOT se donne les moyens de relever les défis de « l'après-mine », dont la perspective d'un « déclin démographique contenu » avec un vieillissement de la population surtout dans les villes de la vallée*

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Retrouver une attractivité résidentielle
- Créer une nouvelle offre d'habitat autour du Warndt et réorienter l'urbanisation des villages : HQE et diversifiée dans ses formes, ses statuts d'occupation et ses prix
- Requalifier les villes centres et accélérer le renouvellement urbain

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le SCOT préconise une modernisation du parc davantage qu'un accroissement :*
  - *d'un rythme annuel d'environ **500 logements par an** pour l'ensemble du territoire, avec une répartition typologique (concernant notamment la part du logement conventionné) à décliner au regard des PLH dans les PLU*
  - *avec une répartition privilégiant les centres urbains de la vallée (70%) sur les secteurs du plateau et de l'Ouest (30 %)*
  - *par un effort de réhabilitation du logement ancien, du logement indigne et du parc social des cités ouvrières*

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Soutenir le redéploiement industriel en l'orientant vers des filières d'avenir : la logistique, la santé, les énergies renouvelables et les matériaux
- Réaliser un schéma d'accueil des activités économiques
- Conforter la capacité de formation initiale et continue des publics
- Tirer parti de l'image et du dynamisme de Sarrebruck
- Organiser l'intervention publique dans le développement économique
- Innover dans une économie résidentielle accompagnant la mutation du territoire sur divers thèmatiques

> Orientations/Objectifs du DOO

- *L'ensemble des zones d'activités économiques existantes sera requalifié*
- *De nouveaux sites d'accueil seront créés. La priorité sera donnée à l'Eurozone de Creutzwald et à l'Eurozone de Forbach*
- *Une capacité d'accueil en ville de projets d'activités tertiaires sera réalisée dans le cadre des opérations de requalification urbaine des villes centres*
- *Deux sites à vocation économique de grandes tailles vont connaître des mutations à court et moyen terme, à Farébersviller et à Carling. Des schémas de secteurs seront réalisés*
- *Le redéploiement économique nécessite aussi de favoriser l'accès à des formations supérieures, resserrer les liens avec l'université de Sarrebrück, organiser et adapter des formations professionnelles répondant aux attentes des entreprises locales*

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- On ne trouve pas dans le PADD de « grands projets » identifiés en tant que tel. L'avenir du territoire passe plutôt par un renouvellement et une restructuration de l'existant

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le DOG n'identifie pas non plus de « grands projets » mais il prévoit que ceux-ci seront réalisés prioritairement dans les centres villes et avec une accessibilité proche en TC. Il faut par ailleurs relever au travers du document :*
  - *la création d'un tram-train pour réorganiser le territoire*
  - *la reconversion, la mise en valeur ou la renaturation de sites miniers ou carriers*
  - *la création et le développement de nouveaux sites d'accueil d'activités économiques*
  - *la mutation de deux sites de vaste étendue à Farebersviller et Carling*

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- L'urbanisation des villages sera orientée vers un usage plus rationnel du foncier à urbaniser: une attention particulière sera donnée à l'urbanisation des «dents creuses ». Le ralentissement des surfaces artificialisées est déterminant. La tendance à la densification des nouvelles opérations sera généralisée. 20 à 25 logements à l'hectare sera l'objectif à atteindre dans des opérations de qualité

> Orientations/Objectifs du DOO

- *En vue de sa révision et dans l'esprit de la loi Grenelle II, le SCOT se donne pour objectif d'analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, ainsi que d'afficher pour l'avenir des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace*
- *Il prévoit également une urbanisation de qualité, régulée et économe d'espace, dans les bourgs et les villages à proximité du Parc du Warndt, par la maîtrise des extensions urbaines et par la densification des cœurs de villages en utilisant prioritairement les dents creuses*
- *D'une manière générale, l'essentiel des projets d'habitat et de développement économique a pour cadre les enjeux de renouvellement urbain et de mutation d'espaces industriels et miniers propres à l'ensemble du territoire*
- *Le rythme de consommation foncière des 10 années précédent l'approbation est évalué à plus de 40 ha/an*

Plusieurs milliers d'hectares de friches industrielles hors tissu urbain, à reconvertir en zones d'activités ou zones de loisirs. Vraisemblablement, des surfaces intra-urbaines sont à englober dans la requalification des centres urbains

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Faire du projet du tram-train l'ossature de la mobilité transfrontalière. Valoriser le réseau ferré existant en continuité du réseau SaarBahn
- Restructurer et hiérarchiser le réseau de transports collectifs selon les principes suivants : intermodalité et urbanisation des secteurs desservis par les TC
- Mailler et hiérarchiser le réseau de voirie tout en veillant à maîtriser l'usage de la voiture
- Favoriser les circulations douces de loisir, à grande échelle, et pour les déplacements quotidiens
- Trouver des alternatives à la route pour le transport des marchandises, notamment en créant des ZA permettant l'intermodalité fer/route

> Orientations/Objectifs du DOO

- *La faisabilité technique et financière du projet tram-train est à étudier avec un rabattement des autres TC et des modes actifs. Trois axes sont prévus et priorisés. Outre le développement des TC, cette armature permettra :*
  - *une restructuration urbaine par le renforcement des centralités et l'articulation avec les opérations de renouvellement urbain*
  - *la valorisation du cadre de vie par la requalification et le redéploiement des espaces publics*
  - *le renforcement de l'attractivité du Val de Rosselle*
- *Le SCoT identifie les espaces ou sites prioritaires de réinvestissement urbain le long du réseau tram-train pour y développer des stratégies de densification urbaine, de renouvellement et de renforcement des services et des équipements*
- *Il faut en complément améliorer la desserte TGV, restructurer et hiérarchiser le réseau TC et progresser vers une AOT unique*
- *Le maillage et la hiérarchisation du réseau viaire permettra de maîtriser les flux automobiles, d'éviter les nouvelles voiries, d'améliorer les traversées de villes et villages, de créer des contournements sous conditions, d'assurer les différentes fonctions des voiries,…*
- *Le SCoT préconise d'organiser le stationnement pour limiter l'usage de la voiture et promouvoir l'usage des TC. Enfin, un réseau modes doux doit relier les pôles générateurs de déplacements*

TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- Les espaces naturels et la biodiversité constituent une ressource vulnérable du territoire qui sera mise en valeur et protégée notamment à travers la mise en réseau des espaces naturels Français et Allemands (développer les échanges, les relations entre les acteurs concernés et les projets en communs)

> Orientations/Objectifs du DOO

- *La gestion de la TVB se base sur le Parc du Warndt qui assure les continuums écologiques à l'échelle du Val de Rosselle et en favorise la permanence*

- *Les ruptures de continuités écologiques créées par les infrastructures routières et ferroviaires seront traitées de façon spécifique par des aménagements adaptés. Les corridors devront faire l'objet de protection des rives afin de ne pas les entraver, même sans ouvrage spécifique*

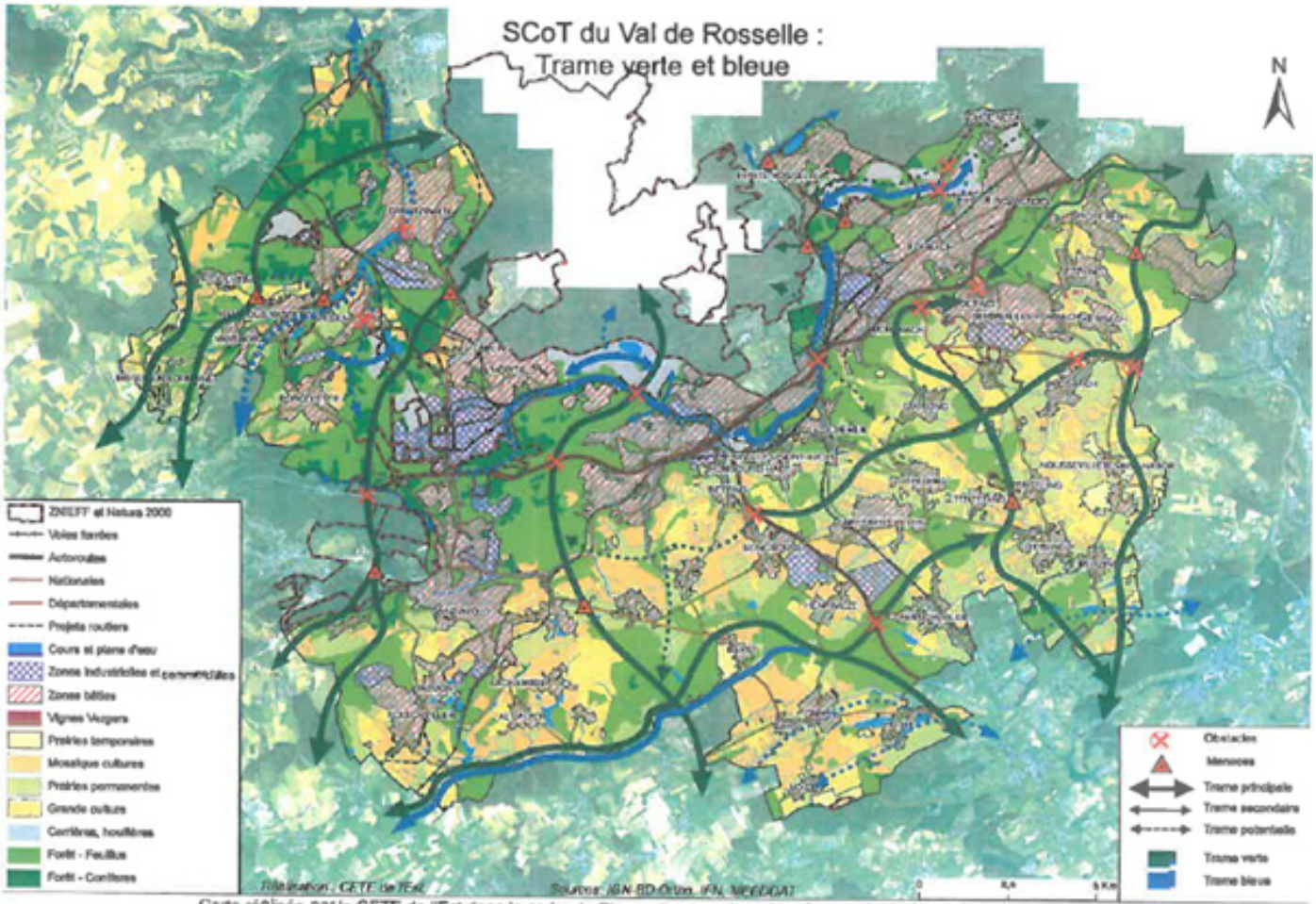

Carte réalisée par le CETE de l'Est dans le cadre du Diagnostic et analyse des réseaux écologiques (trame verte et bleue)

CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Diminuer les rejets industriels et automobiles dans l'atmosphère, développer des transports alternatifs (collectifs et moins polluants), et limiter les trajets en jouant aussi sur les services de proximité

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Cf. Economie et Transports/Mobilités*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Améliorer l'information et la sensibilisation de la population en ayant une approche multirisques à l'échelle du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le risque de remontée de nappe doit être surveillé et il faudra vérifier que les évolutions prévues sont bien observées. A défaut il faudra mettre à jour les documents d'urbanisme pour limiter l'exposition des biens et des personnes*
- *Les nouvelles implantations industrielles soumises à autorisation ou SEVESO devront être localisées à l'écart des zones d'urbanisation et/ou s'accompagner de mesures de limitation du risque à la source*
- *Il conviendra d'actualiser et d'améliorer la connaissance des risques soumis à PPR et d'identifier les zones vulnérables, notamment pour mutualiser les moyens des communes concernées. L'information et la sensibilisation de la population devra être renforcée*

LE PARC DU WARNT

> Ce que dit le PADD

- Faire du massif du Warndt, espace central du Parc SaarMoselle, le cœur du renouveau du territoire
- Changer l'image de la forêt
- Créer un concept unificateur basé sur une valeur paysagère
- Placer l'héritage industriel dans un cadre valorisant
- Créer un réseau transfrontalier de randonnées cyclistes reliant l'ensemble des communes
- Participer à la promotion et la mise en valeur des richesses historiques
- Etre le fer de lance d'une réparation du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le Parc du Warndt s'inscrit dans les objectifs du Parc SaarMoselle en continuité du Regionalpark Saar. Il s'agit d'un projet de développement durable qui innove dans sa façon de concilier :*

  -la gestion stratégique du repli territorial de l'après-mine en renversant la donne et en impulsant une relecture du territoire à partir de son paysage de forêts et d'espaces naturels et agricoles

  -la fabrication d'une nouvelle image du Val de Roselle en mettant en valeur une facette de son identité : la présence de la nature, en particulier de la forêt, à la porte des villes et des villages

  -la protection et la valorisation de l'environnement naturel

  -la valorisation d'un nouveau mode d'habiter proche de la nature

  -la création d'un vaste espace naturel ouvert entretenant avec les villes et les villages qui s'y insèrent un rapport de valorisation croisée

  -une approche globale et raisonnée de la gestion de l'après-mine et particulièrement de la vocation de friches minières dont la localisation excentrée interdit tout projet réaliste de réinvestissement économique

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- *Le principal point fort du SCOTVDR est son stock de friches. Elles sont bien connues et peuvent accueillir une vraie dynamique économique. Actuellement, l'AGEME (Agence pour l'Expansion de la Moselle Est) a pour rôle de monter des projets sur ces espaces.*
- *Le Parc du Warndt (partie française d'un important massif boisé transfrontalier) couvre un tiers du territoire et représente un gros potentiel économique, énergétique et écologique*
- *La densité de population, d'infrastructures et d'activités est un atout du territoire qui le distingue des territoires environnants nettement plus ruraux.*
- *L'enjeu de remplacer la liaison bus vers Sarrebruck par une liaison ferrée (tram-train) est prioritaire pour construire la métropole transfrontalière. La liaison TER de Béning-lès-Saint-Avold à Sarreguemines est également structurante (voir plus loin).*

POINTS FORTS ET PRINCIPAUX ENJEUX COMMUNS AUX SCOTVDR ET SCOTAS :

- *La proximité de Sarrebruck et la culture transfrontalière sont des atouts indéniables sur lesquels misent les deux SCOT pour assurer leur développement.*
- *Une liaison ferrée Forbach – Sarreguemines est nécessaire pour, d'une part, permettre au Val de Rosselle d'accéder à Sarreguemines au train vers Strasbourg et, d'autre part, permettre aux Sarregueminois d'accéder au TGV et au bassin d'emplois de Forbach. Cette liaison (15 km à vol d'oiseau, voie existante) est réellement le chainon manquant entre le réseau centré sur Metz (et Paris) et le réseau centré sur Strasbourg. Elle représente un enjeu majeur pour les deux territoires.*
- *Les inondations (SCOTAS) et remontées de nappe (SCOTVDR) représentent les principales contraintes d'aménagement du territoire. Les SCOT peuvent sensibiliser sur ces questions mais ce sera plutôt aux PLUI d'aller plus loin. A l'échelle supérieure existe le SDAGE.*

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

Les éléments listés ci-dessous sont partagés par les deux SCOT même s'ils sont parfois mis en avant plus par un SCOT que par l'autre.
Les raisons qui justifient le portage de ces thématiques par le SRADDET sont multiples. On peut retenir essentiellement les questions d'échelle de travail (problématiques dépassant géographiquement les limites des SCOT), de compétences régionales et d'ingénierie.
En effet, les SCOT notamment ruraux pourraient ainsi bénéficier d'une ingénierie spécialisée sur des thématiques particulières, quitte à ensuite décliner localement ces thématiques.

- *TRANSPORTS EN COMMUN :*
  Le SRADDET est la bonne échelle pour identifier les axes de transports, appuyer leur développement et promouvoir les AOT pertinentes (AOT unique).
  Il est à noter que les liaisons de chacun des deux SCOT vers l'extérieur intéressent l'autre SCOT : la liaison Forbach – Metz (TGV) intéresse le SCOTAS et la liaison Sarrebruck-Sarreguemines-Strasbourg intéresse le SCOTVDR.

- *ÉCOMOBILITÉ : Comment l'anticiper ? Comment adapter les infrastructures et équipements à l'échelle locale et régionale ?*

- *ÉNERGIES RENOUVELABLES : Que ce soit l'éolien, la méthanisation ou l'hydraulique, ce sont des thématiques fortes mais difficiles à appréhender à l'échelle d'un SCOT.*

- *ÉCONOMIE : La formation, les questions de bilinguisme et les schémas d'accueil des activités économiques doivent être abordés à une échelle supra-SCOT. Le but est de rendre les territoires complémentaires plutôt que concurrents.*

- *SANTÉ : Il faut une réflexion globale en termes de complémentarité sur les équipements structurants, surtout sur des territoires vieillissants. Il faut aussi une réflexion transfrontalière. Une ZOAST (Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers) est à l'étude mais les caisses d'assurance maladie freinent. Actuellement, ne convention a été signée entre Unisanté (pôle Forbach / Hôpital Marie-Madeleine) et le centre de cardiologie de Völklingen. Des soins sont donnés par des médecins allemands à Forbach et les Français reçoivent certains soins en Allemagne. Il existe également une coopération en matière de psychiatrie. C'est le GECT (Eurodistrict) qui est à l'origine de ces partenariats.*

- *RECONQUETE DES CENTRES BOURGS : Les opérateurs immobiliers ne vont plus partout, notamment dans les bourgs trop ruraux. Les programmes financiers ters que OPAH ne sont pas ciblés sur les zones rurales de l'Est Mosellan. Pour réduire la vacance, il manque d'outils, de financements et de méthodes qui soient planifiés à une échelle beaucoup plus large que les SCOT.*

- *AGRICULTURE : Pour avoir un impact sur l'agriculture il faut pouvoir travailler à l'échelle de la filière, donc bien au-delà des SCOT, même quand on est sur les circuits courts. L'enjeu est de conserver une agriculture en accord avec chaque territoire (paysage, développement économique, attractivité du territoire) mais inscrite dans des filières qui ont besoins de travailler sur plusieurs territoires. Sarreguemines dispose d'un abattoir qui souhaite mieux travailler avec les exploitants locaux : le dialogue est à renforcer.*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

- *TOURISME :*

  - Le tourisme est par nature un domaine qui dépasse les limites d'un SCOT. Ainsi, Bitche est à 1 heure de Strasbourg. Le tourisme doit de toute évidence être géré à cette échelle.
  - Les pôles d'attraction touristique existent et sont même relativement nombreux mais il manque des infrastructures de logements, notamment de logements de groupes. Il faudrait mailler le territoire avec ce type de logements en accord avec les attentes des clientèles (qualité, diversité, de l'offre de service…) mais cela doit être réfléchi à une échelle supérieure. De même, il faudrait une stratégie commune sur l'habitat touristique insolite pour éviter que les opérateurs ne jouent des failles des SCOT au lieu de réfléchir à des localisations et des projets qui peuvent devenir intéressants s'ils sont raisonnés.
  - Il faut absolument relier les sites emblématiques figurant sous l'appellation de « la route du feu », à savoir notamment Völklinger Hütte, le musée de la mine, le musée de la faïence et la verrerie de Meisenthal dans le contexte d'un tourisme industriel d'envergure régionale.
  - La question des campings qui proposent une offre de résidences principales importante pourrait également bénéficier d'une réflexion globale car chaque SCOT ne doit pas être obligé de réinventer des solutions.
  - Les UTN (Unités Touristiques Nouvelles) doivent être prévues par les SCOT et les PLU(I) mais il est évident que la réflexion doit se faire à l'échelle du massif vosgien.

Le contenu du SCoT traduit-il une approche des thématiques convergente avec les approches des SCoT voisins ?
Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

- *Toutes les thématiques énoncées ci-dessus à partir du paragraphe « Commun aux deux SCOT » sont peu ou prou convergentes aux deux SCOT VDR et AS.*
- *Il faut signaler, outre les relations fortes entre ces deux SCOT et avec l'Allemagne, des relations particulières qu'a le SCOTAS avec l'Alsace Bossue (SCOTAB / SCoT de l'Alsace Bossue, correspondant à l'arrondissement de Saverne) et le secteur d'Haguenau (SCOTAN / SCoT de l'Alsace du Nord / région de Haguenau).*
- *Avec le SCOTAB, il y a de nombreuses relations domicile – travail. Il y a aussi un sentiment partagé de faire partie de la frange/poumon vert des métropoles. Les relations touristiques sont également nombreuses, des sites d'intérêts se trouvant sur l'un et l'autre SCOT.*
- *Avec le SCOTAN, le secteur de Bitche entretient des relations fonctionnelles notamment en ce qui concerne les services de santé et le bassin d'emploi.*

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- *Les territoires suivants sont identifiés :*

  - AXE FREYMING – FORBACH - SARREGUEMINES : largement évoqué ci-dessus. Signalons le projet B'est de Farébersviller qui maille un peu plus encore cet axe.

  - ESPACE URBANISE AUTOUR DU WARNDT : cet espace « d'axe circulaire » est transfrontalier. Les équipements sont disposés de part et d'autre de la frontière (ex. : Warndtpark Creutzwald en France et terminal d'Uberherrn côté allemand).

  - UN AXE SCOTAS – ALSACE DU NORD (SCOTAB/SCOTAN) : pour les thématiques les plus rurales et relatives à la montagne. Le PNRVN fait le trait d'union entre ces deux territoires. Sans que cela ait été dit en réunion, il s'agit vraisemblablement de l'extrémité septentrionale d'un axe « Massif Vosgien ».

  - LE GECT : territoire transfrontalier incluant Forbach/Sarreguemines/Sarrebruck mais aussi plus largement Bitche et Zweibrucken-Pirmasens. Il est marqué en termes de relations domicile/travail, de services et de culture.

  - Enfin, sur un plan touristique, le Canal de la Sarre constitue un axe important et bien équipé. Il est plus difficile d'en évaluer les retombées économiques réelles.

Synthèse réalisée par : L' Agence d'Urbanisme d'agglomérations de Moselle, Immeuble Ecotech, 3, rue Marconi, 57070 METZ / 03 87 21 99 00
avril 2017

Analyse et rédaction : Bernard Demonty / bdemonty@aguram.org / 03 87 21 92 86

Chef de projet : Emmanuel VIAU / eviau@aguram.org / 03 87 21 99 13

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.